

Programme d'appui à l'innovation pédagogique | 2019-2020

Cours à distance, cours hybride, MOOC

Date limite pour le dépôt des projets : 15 février 2019



Bureau de soutien à l'enseignement

Table des matières

Objectifs du programme d'aide financière.....	2
Modalités de formation admissibles	2
Montant des subventions.....	3
Processus d'attribution et échéanciers	3
Versement et utilisation des subventions	6
Demandes d'information	7
ANNEXE A : Cours à distance, définition et avantages	8
Avantages de la formation à distance	8
ANNEXE B : Cours hybrides, définition et avantages.....	11
Avantages de la formation hybride	11
Repenser le design pédagogique du cours	13
ANNEXE C : MOOC (Formation en ligne ouverte à tous).....	15
Renseignements pratiques sur le développement d'un MOOC à l'Université Laval	16
Facteurs de succès (dimension stratégique, thématique et équipe)	16



Objectifs du programme d'aide financière

Par le Programme d'appui à l'innovation pédagogique, le Vice-rectorat aux études et aux affaires étudiantes (VREAE) exprime son engagement à soutenir l'innovation pédagogique et le développement d'une offre de formation de qualité qui s'appuie sur des modèles d'enseignement et d'apprentissage flexibles et novateurs.

Plus spécifiquement, le VREAE souhaite venir en appui aux directions facultaires dans la création d'une offre de formation adaptée aux nouvelles réalités de l'apprenant du 21^e siècle : flexibilité de l'offre de cours, diversification des horaires, conciliation études-travail et vie personnelle, accessibilité géographique aux études universitaires, apprentissage tout au long de la vie.

Modalités de formation admissibles

En fonction de l'objectif visé, les formations pouvant être subventionnées dans le cadre du présent programme d'aide financière comprennent les cours à distance asynchrones, les cours hybrides et les MOOC.

Formations créditées	Formation non créditée
Cours à distance asynchrone	MOOC
Cours hybride	

Les cours à distance asynchrones (voir annexe A) peuvent faire partie de la structure de programmes de grade pouvant être réalisés sur le campus de l'Université Laval. Ces cours à distance ajoutent de la flexibilité à l'horaire des étudiants qui se déplacent déjà sur le campus pour les autres cours de leur programme. Les cours à distance faisant partie de programmes pouvant être réalisés entièrement à distance peuvent intéresser, quant à eux, des étudiants provenant de partout au Québec ou même à l'international.

Les cours hybrides (voir annexe B) ajoutent de la flexibilité aux étudiants, mais ceux-ci doivent se déplacer sur le campus de l'Université Laval selon une fréquence variable afin de réaliser les activités de formation en présentiel. Ce type de cours s'adresse principalement aux étudiants qui sont géographiquement près de l'Université Laval.

Les MOOC sont des formations en ligne de niveau universitaire accessibles à un grand nombre de participants (voir annexe C). Cette formation est non créditée et ne nécessite aucun préalable en termes de connaissances ou de diplômes. Bien que les MOOC soient des formations non créditées, les participants ayant obtenu la note de passage peuvent obtenir une attestation de réussite pouvant conduire, dans certains cas, à une reconnaissance d'unité d'éducation continue (UEC).

Il est à noter que les cours à distance synchrones et les cours en formation comodale ne peuvent faire l'objet d'une demande de subvention à l'intérieur de ce programme. Afin de s'assurer de l'équivalence des modalités de diffusion, une unité doit développer en premier lieu un cours à distance asynchrone et le mettre à l'essai lors d'une première mise à l'horaire. Après cette mise à l'essai, le matériel développé pour le cours à distance asynchrone peut être utilisé pour mettre à l'horaire le cours à distance synchrone ou en formation comodale.

Montant des subventions

L'enveloppe budgétaire disponible pour le programme d'appui au développement de cours à distance, de cours hybrides et de MOOC sera déterminée dans le cadre du processus budgétaire 2019-2020.

Selon le type de formation, les subventions suivantes pourront être versées :

Type de formations	Subvention	Crédits*
Cours à distance asynchrone	9 500 \$	3
Cours hybride	4 500 \$	3
MOOC	10 000 \$ pour le développement et 5 000 \$ lors de la première diffusion	-

* 3 167 \$ par crédit pour un cours à distance, 1 500 \$ par crédit pour un cours hybride.

De manière à assurer le développement de l'offre de cours dans toutes ces modalités de diffusion, des sommes sont réservées pour chacune des catégories. La répartition de l'enveloppe globale sera quant à elle ajustée à la lumière des demandes formulées par les unités.

Processus d'attribution et échéanciers

Étape 1 : Identification, sélection et priorisation des projets

Les directions facultaires sont invitées à identifier, sélectionner et prioriser les projets de développement qu'ils souhaitent réaliser en 2019-2020 (soit à compter du 1^{er} mai 2019).

Les directions facultaires doivent transmettre, avant le **15 février 2019**, les formulaires de demande de financement ou, dans le cas d'un projet de MOOC, la lettre d'intention. Ceux-ci doivent être acheminés à M. Éric Martel, directeur adjoint - formation à distance au Bureau de soutien à l'enseignement (Eric.Martel@bse.ulaval.ca).

Veuillez prendre note que les cours ayant déjà reçu une subvention pour le développement d'une version à distance ou hybride ne sont pas admissibles à l'octroi d'une subvention dans un autre mode de diffusion.

Étape 2 : Évaluation des projets soumis

Un comité analyse et évalue l'ensemble des demandes de financement reçues en appliquant les critères de sélection. Lors de l'évaluation des projets de cours à distance et hybride, le comité est formé :

- du vice-recteur aux études et aux affaires étudiantes ou son représentant ;
- du directeur adjoint - développement pédagogique (BSE);
- du directeur adjoint - formation à distance (BSE).

Lors de l'évaluation des projets MOOC, les membres suivants s'ajoutent pour former le comité élargi :

- d'un vice-doyen/d'une vice-doyenne aux études, à titre de représentant du Comité de valorisation de l'enseignement (CVE) ;
- d'un professeur/d'une professeure ayant déjà donné une formation en formule MOOC ;
- du titulaire de la Chaire de leadership en pédagogie de l'enseignement supérieur ;

Critères de sélection – Cours à distance et cours hybrides

Les budgets sont octroyés en fonction de l'ordre de priorité des critères de sélection. Dans tous les cas, la pérennité du matériel développé et la réutilisation à court et moyen termes sont des critères décisionnels.

Cours à distance

1. Cours à distance faisant partie d'un programme de 2^e cycle à distance (microprogramme, DESS, maîtrise);
2. Cours à distance faisant partie d'un programme de 1^{er} cycle à distance (microprogramme, certificat, baccalauréat);
3. Cours à distance ne faisant pas partie d'un programme à distance, mais ayant un effet structurant intéressant (ex. : cours ayant une portée multifacultaire, cours pouvant faire partie de plusieurs programmes);
4. Cours ne correspondant pas nécessairement aux critères précédents, mais qui fait partie du développement stratégique de la faculté.

Cours hybride

1. Activité de formation commune (cours obligatoire) faisant partie d'un programme de grade ou d'un programme court;
2. Autre activité de formation (cours à option) faisant partie d'un grade ou d'un programme court;
3. Cours ne correspondant pas nécessairement aux critères précédents, mais qui fait partie du développement stratégique de la faculté.

Critères de sélection – MOOC

Un comité évaluera l'ensemble des demandes de financement reçues en se référant aux caractéristiques d'un projet à fort potentiel. La lettre d'appui du doyen ou de la doyenne de la faculté ainsi qu'une lettre d'intention décrivant le projet (voir l'annexe C pour le contenu de ces lettres) sont des conditions essentielles à la soumission d'un projet de développement d'un MOOC. L'évaluation des candidatures s'effectuera en fonction des paramètres précisés dans le présent document et des informations demandées dans la proposition.

Dans tous les cas, le développement par l'enseignant de matériel original, l'utilisation de ressources libres de droits ainsi que la pérennité du matériel développé et sa réutilisation à court et moyen termes sont des conditions essentielles.

MOOC

1. Dimension stratégique du projet (adéquation entre les objectifs facultaires et institutionnels);
2. Engagement de la direction de l'unité, contribution financière et en ressources humaines;
3. Modèle économique permettant d'assurer la pérennité du projet;
4. Potentiel d'intégration dans l'offre de formation;
5. Le développement de matériel didactique original et l'utilisation de ressources libres de droits sont également des critères qui seront pris en compte.

En raison du caractère institutionnel des projets MOOC, les unités dont la lettre d'intention est retenue seront contactées dans les 15 jours ouvrables suivant la date limite de dépôt. Le comité d'évaluation des projets de MOOC planifiera une rencontre afin de discuter plus en détail du projet, de sa faisabilité, de son intégration dans le plan de déploiement MOOC, etc.



Étape 3 : Confirmation de l'acceptation des projets de formation

Sous réserve de l'approbation du budget de l'Université Laval par le Conseil d'administration, l'acceptation finale des projets est confirmée par courriel aux directions des unités concernées au mois d'avril. Une lettre officielle est envoyée au début du mois de mai. Pour un projet de MOOC, le comité d'évaluation des projets de MOOC formulera une recommandation au vice-recteur aux études et aux affaires étudiantes qui prendra la décision finale.

Étape 4 : Développement des formations subventionnées

L'enseignant responsable, en collaboration avec son unité de rattachement, réalise le développement de la formation subventionnée.

Les ressources suivantes sont disponibles à l'intention du personnel enseignant :

- La rubrique « Enseigner à distance » de la section « Ressources pédagogiques » du site Web www.enseigner.ulaval.ca.
- La section « Perfectionnement » du site : www.enseigner.ulaval.ca qui propose différentes activités de perfectionnement en lien avec la formation à distance et la formation hybride.
- La section « Guide des bonnes pratiques de l'enseignement en ligne. Partage d'idées, conseils et suggestions » : <http://www.enseigner.ulaval.ca/guide-web/guide-des-bonnes-pratiques-de-l-enseignement-en-ligne>
- Les annexes du présent document qui démontrent des exemples de design pédagogique de cours à distance, de cours hybrides et de MOOC.
- Les services de conseillers en formation pouvant vous accompagner dans les différentes étapes du développement de votre formation : <http://enseigner.ulaval.ca/perfectionnement/services-conseils-pedagogiques>.

Étape 5 : Suivis, mise à l'horaire et diffusion

Un suivi ponctuel est effectué auprès de chaque unité afin de vérifier l'état d'avancement des travaux et de s'assurer que les subventions accordées soient utilisées dans les délais prescrits.

Cours à distance ou hybride

Le cours à distance ou hybride doit être offert au plus tard un an suivant l'obtention de la subvention. Cette mise à l'horaire doit se faire selon les modalités établies conjointement par le Bureau du registraire et le Bureau de soutien à l'enseignement. Pour plus de détails concernant la mise à l'horaire des cours à distance et hybrides, veuillez consulter le document *Aide-mémoire : mise à l'horaire des cours à distance* se trouvant dans la zone sécurisée du site Web du Bureau du registraire¹ dans la section *Formation et assistance*.

MOOC

Pour un projet de MOOC, un comité de pilotage du projet constitué des acteurs qui prendront part au développement sera mis en place afin de coordonner les aspects logistiques entourant le processus de développement, de la promotion et de la gestion des inscriptions. Dès l'acceptation du projet, une rencontre de démarrage sera organisée par le Bureau de soutien à l'enseignement avec l'enseignant responsable du développement du MOOC et son équipe.

¹ https://www.personnel-ul.reg.ulaval.ca/cms/site/reg_extranet

Versement et utilisation des subventions

Une subvention doit être utilisée dans l'année financière courante : les unités ont jusqu'au 30 avril pour utiliser les fonds. Aucun report de solde d'une année financière à l'autre n'est possible. Si une subvention ne peut être utilisée dans l'année courante, le Bureau de soutien à l'enseignement doit en être informé et le projet est alors annulé pour l'année financière en cours. Le montant de la subvention annulée est alors redistribué à d'autres projets en attente de financement. L'unité peut refaire une demande de subvention l'année suivante sous réserve que le projet puisse ne pas être accepté.

Versement des subventions

Pour chaque formation, la subvention est distribuée en deux versements.

Cours à distance ou hybride

Considérant un cours de trois crédits, les montants sont les suivants :

- À la demande de la faculté, un premier versement est effectué : 2 000 \$ pour un cours à distance ou 1 000 \$ pour un cours hybride.
- Un deuxième versement est effectué lorsque la faculté juge que le développement est suffisamment avancé pour procéder à des dépenses additionnelles : 7 500 \$ pour un cours à distance ou 3 500 \$ pour un cours hybride.

MOOC

- À la demande du comité de pilotage, un premier versement de 3 000 \$ est effectué.
- Un deuxième versement de 7 000 \$ est effectué lorsque le comité de pilotage juge que le développement est suffisamment avancé pour procéder à des dépenses additionnelles.
- Un versement additionnel de 5 000\$ est versé lors de la première diffusion du MOOC afin de permettre l'embauche d'un auxiliaire d'enseignement ou d'un chargé de cours qui aidera l'enseignant pour l'encadrement des étudiants.

Utilisation des subventions

Pour tous les types de formations, la subvention octroyée peut être utilisée pour :

- dégager un enseignant d'une charge de cours lui permettant ainsi de se consacrer au développement du matériel, et permettre à l'unité d'embaucher un chargé de cours pour enseigner un cours faisant normalement partie de la charge de travail de l'enseignant;
- embaucher des experts de contenu qui développeront le matériel didactique
 - o (ex. : chargés de cours, auxiliaires d'enseignement);
- financer les frais de développement du matériel didactique (ex. : infographie, production de vidéos);
- embaucher des ressources professionnelles (ex. : révision linguistique, traduction, édition, etc.);
- payer les frais de droits d'auteur (si nécessaire).

Demandes d'information

Pour toute question relative à ce programme, veuillez vous adresser à :

Éric Martel

Directeur adjoint – Formation à distance

Bureau de soutien à l'enseignement

Eric.Martel@bse.ulaval.ca

(418) 656-2131, poste 4802



ANNEXE A : Cours à distance, définition et avantages

L'Université Laval définit un cours à distance comme un :

« Système de formation qui permet à un étudiant d'apprendre seul ou en situation de collaboration, à l'aide de matériel didactique approprié, par différents moyens de communication et avec le soutien à distance de l'enseignant et de personnes-ressources. Cette formation offre une flexibilité d'horaire à l'intérieur du calendrier universitaire et n'exige aucun déplacement, à l'exception de ceux requis pour les évaluations sommatives des apprentissages. Une activité de formation exigeant une présence sur le campus n'est pas considérée comme une activité de formation à distance.² »

Un cours à distance peut prendre différentes formes. La majorité des cours à distance utilisent des activités de formation **asynchrones** se déroulant en des temps différents au choix de chaque personne : étudiant ou enseignant. Cependant, de plus en plus de cours à distance intègrent des activités de formation **synchrones**, à l'aide d'un outil de communication en temps réel, qui supposent la présence simultanée des personnes concernées.

Ainsi, les méthodes d'encadrement des étudiants à distance peuvent varier, par exemple, par l'utilisation de moyens de communication asynchrone, tels que le courriel et les forums de discussion, ou par l'utilisation d'outils de communication synchrone comme la classe virtuelle synchrone ou autres outils de clavardage ou de téléphonie en ligne. Peu importe la modalité de diffusion, les cours à distance suivent tous le calendrier universitaire avec des dates de début et de fin qui respectent les sessions universitaires traditionnelles (automne, hiver, été).

En vertu de la *Politique de la formation à distance*, au moins une activité d'évaluation sommative des apprentissages, conforme aux objectifs de l'activité de formation à distance, doit se tenir en présentiel sous surveillance avec un contrôle de l'identité de l'étudiant, sous réserve d'une possible dérogation accordée par le responsable facultaire des études pour tenir compte des particularités pédagogiques.

Avantages de la formation à distance

Forte de son expérience en formation à distance, l'Université Laval développe des formations en ligne permettant de l'autonomie dans les apprentissages tout en développant des méthodes d'encadrement répondant aux différents besoins des étudiants. Les étudiants évoluent à leur rythme et ne sont jamais laissés à eux-mêmes.

La formation à distance permet un accès à l'enseignement universitaire pour tout étudiant à l'extérieur des villes desservies par des universités. La distance géographique a longtemps été le principal argument pour le développement de la formation à distance. À cet argument s'ajoute aujourd'hui la flexibilité temporelle

² Politique de la formation à distance de l'Université Laval, art. 2.3
https://www.ulaval.ca/fileadmin/Secretaire_general/Politiques/Politique_de_la_formation_a_distance_CU-2016-57.pdf

puisque les étudiants désirent mieux concilier leurs études, leur travail et leur vie personnelle. Cette flexibilité géographique et temporelle permet à l'étudiant :

- d'avoir accès à un enseignement universitaire de qualité tout en demeurant dans son milieu;
- de suivre à distance des cours d'une grande université francophone nord-américaine;
- de réaliser des stages ou d'accepter des offres d'emploi à l'extérieur de la région immédiate de l'Université Laval tout en poursuivant ses études;
- d'avoir accès à de l'enseignement universitaire alors qu'il ne pourrait se déplacer sur le campus aux heures normales de cours, par exemple, en raison d'un travail à temps plein.

Puisque tous les étudiants suivent la même cadence, participent aux mêmes activités pédagogiques et réalisent les mêmes évaluations au même moment, un esprit de cohorte est ainsi développé entre les étudiants inscrits au cours. La séquence des activités et les dates de remise des évaluations proposées sont connues dès le premier jour de la session. Entre ces balises, l'étudiant a toute la liberté et toute l'autonomie nécessaires pour réaliser le travail attendu où et quand il le désire.

L'expertise développée à l'Université Laval fait en sorte qu'une équipe chevronnée de conseillers pédagogiques peut guider l'enseignant au besoin, et ce, tant pour ses cours en classe qu'à distance. L'enseignant n'est jamais laissé à lui-même dans le développement d'un cours à distance.

Lorsqu'une unité désire développer une modalité de diffusion à distance pour un cours obligatoire faisant partie de la structure d'un programme campus, il est suggéré d'alterner entre une modalité de diffusion à distance lors d'une session donnée et une modalité de diffusion en classe lors de la session suivante (ou lors de la même session). Cette recommandation vise à laisser le choix de la modalité aux étudiants.

Pour plus d'information sur la formation à distance et ses possibilités, veuillez consulter :

- distance.ulaval.ca
- enseigner.ulaval.ca
- [Politique de la formation à distance](#)
- [Guide des bonnes pratiques de l'enseignement en ligne](#)

Cours à distance – Demande de financement

	Sigle	Titre	Crédits	Cycle	Programmes	Statut du cours dans le programme	Mise à l'horaire	Informations additionnelles	Critère
ex. :	FAD-1000	[Titre du cours]	3	1	[Nom du programme]	Obligatoire	H-20	<ul style="list-style-type: none"> - Pourquoi désirez-vous créer ce cours à distance ou transformer un cours existant en cours à distance? - Décrivez vos intentions pédagogiques. - Quels sont les avantages pour le programme dans lequel s'inscrit ce cours? - Pour la conversion d'un cours existant, de quelle manière est-ce que ce changement de mode de diffusion améliorera l'apprentissage des étudiants? 	2
1									
2									
3									
4									
5									

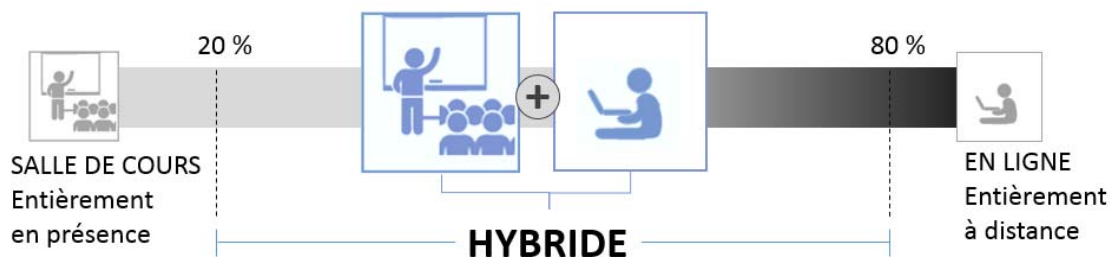
ANNEXE B : Cours hybrides, définition et avantages

L'Université Laval définit un cours hybride comme un :

« Système de formation qui comprend, en proportion variable, des activités de formation offertes en présence physique des étudiants et de l'enseignant ainsi que des activités de formation à distance, synchrones ou asynchrones.³ »

Un cours hybride tend à s'éloigner d'un modèle traditionnel où les étudiants sont rassemblés chaque semaine dans une même salle de cours pour une période de 3 heures pendant toute la durée d'une session. Cette formule ne correspond pas non plus intégralement à un cours à distance.

Ainsi, un cours hybride vise à offrir, aux étudiants et aux enseignants, une plus grande flexibilité en ce qui a trait aux lieux, aux moments et aux différentes modalités d'enseignement et d'apprentissage. Dans un cours hybride, le temps passé en salle de cours est réduit, mais jamais entièrement éliminé. Son organisation comprend minimalement un certain nombre d'activités et de séances à distance. De manière générale, la plupart des chercheurs et des universités considèrent qu'un cours hybride comporte entre 20 % et 80 % des séances de cours offertes dans un mode à distance. Pour un cours de trois crédits s'échelonnant sur 15 semaines, ce ratio représente entre 3 et 12 séances offertes en ligne.



Avantages de la formation hybride

L'implantation de cours hybrides dans les universités est identifiée comme l'un des plus importants vecteurs de changement en enseignement supérieur au cours des prochaines années⁴. Les résultats des recherches effectuées sur les cours hybrides tendent d'ailleurs à démontrer l'apport réel de ce mode de formation.

³ Politique de la formation à distance de l'Université Laval, art. 2.5

https://www.ulaval.ca/fileadmin/Secretaire_general/Politiques/Politique_de_la_formation_a_distance_CU-2016-57.pdf

⁴ Johnson, L., Adams Becker, S., Estrada, V., and Freeman, A. (2015). *NMC Horizon Report: 2015 Higher Education Edition*. Austin, Texas: The New Media Consortium.

<http://www.educause.edu/library/resources/2015-horizon-report>

Pour les étudiants, les cours hybrides présentent de nombreux avantages, notamment celui de faciliter l'accessibilité à la formation universitaire. En effet, ils offrent davantage de flexibilité pour la conciliation études-travail et vie personnelle et la gestion des déplacements vers les lieux de formation⁵.

De plus, certaines études ont démontré que les cours hybrides augmentent le sentiment d'efficacité personnelle des étudiants⁶ et favorisent les interactions avec leur enseignant et leurs pairs⁷. Les résultats d'un sondage sur la formation à distance réalisé en 2015 par la Confédération des associations d'étudiants et étudiantes de l'Université Laval (CADEUL) soulignent également le grand intérêt des étudiants de notre institution envers une formule d'enseignement hybride⁸.

Pour les enseignants, le développement d'un cours hybride représente un moyen de développer un environnement d'apprentissage centré sur les étudiants où ces derniers sont significativement impliqués dans leur processus d'apprentissage⁹. Ils interagissent davantage¹⁰, arrivent en classe mieux préparés¹¹ et développent un sentiment d'appartenance plus fort au groupe¹². La création d'un cours hybride tend également à soutenir chez l'enseignant le développement d'une réflexion et d'un regard critique envers sa conception de l'apprentissage et de l'enseignement¹³.

Enfin, pour une institution d'enseignement, le développement de cours hybrides représente une occasion d'améliorer la qualité des pratiques pédagogiques, d'accroître l'accessibilité de son offre de formation et d'optimiser l'utilisation des espaces physiques¹⁴.

⁵ Bower, M. G. (2014), *Blended Synchronous Learning: A Handbook for Educators*.

<https://blendsync.org/handbook>

⁶ Deschryver, N., & Charlier, B. (2012), « *Dispositifs hybrides. Nouvelles perspectives pour une pédagogie renouvelée de l'enseignement supérieur* », Bruxelles. <http://spiralconnect.univ-lyon1.fr/spiral-files/download?mode=inline&data=1757974>

⁷ Woods, R. H., Badzinski, D., & Baker, J. (2007), "Student perceptions of blended learning in a traditional undergraduate environment", *Blended Learning: Research Perspectives*, Needham.

⁸ Confédération des associations d'étudiants et étudiantes de l'Université Laval. (2015). *La formation à distance au premier cycle. Partie II : L'Université Laval*. Document interne.

⁹ Kaleta, R., Skibba, K., & Joosten, T. (2007), "Discovering, Designing and Delivering Hybrid Courses" (dans) A. G. Picciano & C. D. Dziuban (Eds.), *Blended Learning: Research Perspectives*, Needham.

¹⁰ Starenko, M., Vignare, K., & Humbert, J. (2007), "Enhancing student interaction and sustaining faculty instructional innovations through blended learning" (dans) A. G. Picciano & C. D. Dziuban (Eds.), *Blended Learning: Research Perspectives*, Needham.

¹¹ Cameron, B. (2003). The effectiveness of simulation in a hybrid and online networking course. *TechTrends*, 47 (5), 18–21.

¹² Rovai, A. P., & Jordan, H. M. (2004), "Blended learning and sense of community: A comparative analysis with traditional and fully online graduate courses", *Review of Research in Open and Distance Learning*, 5 (2).

¹³ Bower, M.G. (2014), *op. cit.*

¹⁴ Graham, C. (2006). "Blended Learning Systems: Definition, Current Trends, and Future Directions" (dans) C. Bonk & C. Graham (Eds.), *The Handbook of Blended Learning: Global Perspectives, Local Designs* (pp. 3–21). San Francisco, CA: John Wiley & Sons, Inc.

Repenser le design pédagogique du cours

Le développement d'un cours hybride est un exercice visant à repenser fondamentalement le design pédagogique afin d'optimiser l'expérience d'apprentissage. Ce processus requiert de la part de l'enseignant le recours à une démarche délibérée visant à réviser la structure, les activités pédagogiques et la répartition des heures en présentiel et en ligne. Plusieurs questions émergent alors en lien avec l'organisation du cours telles que :

- Comment le temps en salle de cours est-il utilisé actuellement?
- Quels sont les éléments de contenus qui se prêtent à un apprentissage autonome?
- Comment les activités planifiées en ligne seront-elles complémentaires aux périodes de présence en classe?
- Comment s'assurer que la présence en salle de cours crée de la valeur pour les étudiants qui se déplacent?
- Comment assurer l'encadrement des étudiants et le maintien de la relation?
- Est-ce que les évaluations prévues seront également sujettes à une hybridation?

Si l'atteinte des objectifs d'apprentissage demeure toujours la priorité, la multiplicité des combinaisons possibles en mode hybride appelle à une planification pédagogique réfléchie et systémique. Concevoir un cours hybride ne correspond pas à l'idée réductrice de simplement créer un site Web, d'y déposer les présentations en classe et de demander aux étudiants de les consulter.

Repenser son cours en mode hybride demande de la volonté et du temps. L'effort requis par l'enseignant ne doit pas être sous-estimé au risque de créer un système de formation déficient. L'hybridation d'un cours est un processus itératif marqué par des réajustements continus. Il importe ainsi de cheminer étape par étape et de ne pas rechercher la perfection dès la première prestation du cours.

Chaque cours hybride est unique et différent. Selon les objectifs d'apprentissage poursuivis, la nature des contenus présentés, les préférences de l'enseignant ou les caractéristiques du groupe d'étudiants, chaque cours adoptera un design pédagogique distinct. Aucun modèle obligatoire n'est prescrit.

La conversion à distance d'un certain nombre d'heures de présence en salle doit s'effectuer dans le respect des exigences du Règlement des études¹⁵. Un cours de 3 crédits - traditionnel, hybride ou à distance - représente toujours 135 heures de travail pour l'étudiant inscrit, incluant le temps passé en classe. Ainsi, lors de l'élaboration d'un cours hybride, la réduction planifiée d'un certain nombre d'heures en salle de cours requiert inévitablement une révision des heures de travail à distance estimées pour l'étudiant

Pour plus d'information sur la formation hybride et ses possibilités, veuillez consulter :

- distance.ulaval.ca
- enseigner.ulaval.ca
- [Politique de la formation à distance](#)
- [Guide des bonnes pratiques de l'enseignement en ligne](#)

¹⁵ Règlement des études

https://www.ulaval.ca/fileadmin/Secrtaire_general/Reglements/Reglement_des_etudes.pdf

Cours hybride – Demande de financement

	Sigle	Titre	Crédits	Cycle	Programmes	Statut du cours dans le programme	Mise à l'horaire	% FAD / % Classe	Précisions	Critère
Ex. :	HYB-1000	[Titre du cours]	3	1	[Nom du programme]	Obligatoire	H-20	60% / 40%	<ul style="list-style-type: none"> - Pourquoi désirez-vous créer ce cours hybride ou transformer un cours existant en cours hybride? - Décrivez vos intentions pédagogiques. - Quels sont les avantages pour le programme dans lequel s'inscrit ce cours? - Pour la conversion d'un cours existant, de quelle manière est-ce que ce changement de mode de diffusion améliorera l'apprentissage des étudiants? 	1
1										
2										
3										
4										
5										



ANNEXE C : MOOC (Formation en ligne ouverte à tous)

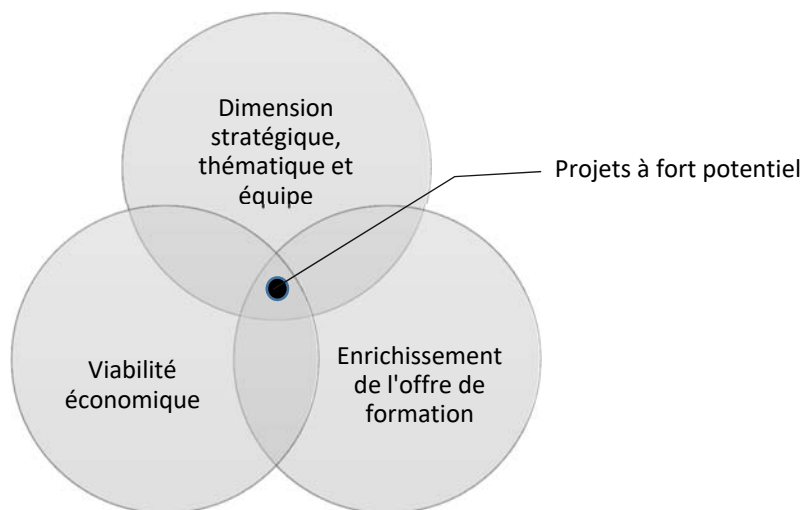
À l'Université Laval, un MOOC¹⁶ (*Massive Open Online Course*) est une formation en ligne de niveau universitaire accessible à un grand nombre de participants. Cette formation est non créditée et ne nécessite aucun préalable en termes de connaissances ou de diplômes. L'accès au site de la formation, l'utilisation du matériel didactique et la passation des évaluations en ligne sont sans frais. S'ils le souhaitent, les participants ayant complété la formation et obtenu la note de passage aux évaluations peuvent recevoir, par voie électronique, une attestation de réussite émise par l'Université Laval, moyennant un faible coût. L'Université Laval vise à soutenir le développement de projets MOOC à fort potentiel, c'est-à-dire qui conjugueront différents facteurs de succès (dimension stratégique, thématique et équipe), des modèles économiques viables ainsi que l'opportunité d'enrichir l'offre de formation.

Le développement d'un MOOC nécessite des investissements humains et financiers substantiels. L'unité doit démontrer qu'elle dispose des sources de financement internes ou externes pour soutenir le développement du MOOC et assurer sa viabilité économique et démontrer qu'elle a une équipe de soutien technopédagogique et technique afin de développer le matériel didactique.

Le MOOC s'intègre dans une offre globale de formation qui propose aux participants ayant réussi l'activité de formation des parcours pouvant mener à la certification ou à la diplomation.

Des services institutionnels provenant de différentes unités seront mis à la disposition de l'enseignant responsable de développer un MOOC. Il peut s'agir de services-conseils, d'accompagnement, de promotion du MOOC, etc. À cet effet, le VREAE mandate le Bureau de soutien à l'enseignement (BSE) pour jouer un rôle d'interface entre l'enseignant responsable du MOOC et l'ensemble des ressources institutionnelles mises à sa disposition pour assurer le succès de son activité de formation.

Cependant, l'unité qui obtient un financement demeure responsable de développer le MOOC et d'en assurer sa pérennité.



¹⁶ Le mot « MOOC » fait partie du dictionnaire *Petit Robert* depuis 2015 et du *Larousse* depuis 2016.

Des services institutionnels provenant de différentes unités seront mis à la disposition de l'enseignant responsable de développer un MOOC. Il peut s'agir de services-conseils, d'accompagnement, de promotion du MOOC, etc. À cet effet, le VREAE mandate le Bureau de soutien à l'enseignement (BSE) pour jouer un rôle d'interface entre l'enseignant responsable du MOOC et l'ensemble des ressources institutionnelles mises à sa disposition pour assurer le succès de son activité de formation.

Cependant, l'unité qui obtient un financement demeure responsable de développer le MOOC et d'en assurer sa pérennité.

Renseignements pratiques sur le développement d'un MOOC à l'Université Laval

Comme les MOOC représentent une vitrine virtuelle permettant de mettre en valeur l'expertise de l'Université dans une discipline visée et d'assurer le rayonnement de son savoir-faire en formation à distance, l'Université Laval s'est donné des façons de faire encadrant le développement de ses MOOC :

- Concevoir des contenus originaux, créés spécifiquement pour les besoins de cette formation, et des ressources électroniques libres de droits.
- Développer du matériel didactique multimédia varié et de haute qualité (ex. : vidéos, capsules narrées, activités d'apprentissage interactives, etc.).
- Utiliser l'environnement numérique d'apprentissage de l'Université Laval.
- Offrir un encadrement dynamique et de qualité de la part des enseignants responsables et de l'équipe pédagogique.
- Encourager les interactions entre les participants, mais également entre le participant et l'enseignant.
- Proposer des évaluations des apprentissages à intervalles réguliers.

De plus, de manière générale, un MOOC présente les caractéristiques suivantes :

- Rédigé entièrement en français (un MOOC en anglais pourrait également être considéré);
- Aucune connaissance préalable pour s'inscrire.
- Offert entièrement en ligne et ne nécessite aucun déplacement pour le participant.
- Note de passage correspondant à l'atteinte des objectifs de la formation.
- Durée pouvant varier entre 3 et 7 semaines et un minimum de 2 à 4 heures de travail par semaine.
- Possibilité de commander une attestation de réussite moyennant un faible coût.

Facteurs de succès (dimension stratégique, thématique et équipe)

Dimension stratégique du projet	
Adéquation avec la stratégie de la faculté	Le projet est en adéquation avec les orientations stratégiques de la faculté.
Engagement de la direction de l'unité	Un engagement se concrétisant par : <ul style="list-style-type: none"> - une lettre d'appui; - une contribution financière ; - une contribution des ressources humaines de la faculté.
Adéquation avec la stratégie institutionnelle	Le MOOC est en adéquation avec le plan d'action 2017-2022 de l'Université Laval.

Thématique du MOOC	
Expertise reconnue dans le domaine	Le MOOC permet de mettre en valeur des axes d'enseignement et de recherche pour lesquels l'expertise de l'Université est reconnue.
Pertinence sociale	Le MOOC se veut une réponse à l'évolution de besoins de formation dans le domaine concerné et les objectifs répondent à des enjeux publics reconnus.
Clientèle	La thématique permet de rejoindre une clientèle élargie, dont une partie qui pourrait s'inscrire, au terme du MOOC, à des formations offertes par l'Université Laval. Dans certains cas, l'offre d'un MOOC pourrait inclure des modules spécialisés réservés à une clientèle spécifique, par exemple, dans une optique de formation continue.
Caractère distinctif	Le MOOC s'inscrit en complémentarité avec d'autres MOOC ou cours à distance offerts par l'Université Laval. Il se démarque des MOOC offerts dans d'autres établissements d'enseignement, par exemple, sur le plan de la thématique, de l'expertise de l'Université Laval dans le domaine ou sur celui de sa réponse à un enjeu en émergence.

Équipe	
Équipe de réalisation	L'enseignant responsable et son équipe de collaborateurs possèdent une expertise reconnue dans le domaine et dans la mise en œuvre d'approches d'enseignement utilisant les technologies dans un contexte de formation à distance ou hybride.

La lettre d'appui du décanat de la faculté est une condition essentielle à la soumission d'un projet.

Lettre d'appui du doyen ou doyenne de la faculté
Démonstration de l'engagement de la faculté et du dégagement des ressources permettant le développement du MOOC.

La lettre d'intention doit être d'une longueur maximale de 4 pages et contenir au minimum les renseignements ci-dessous.

Lettre d'intention – Contenu
Aperçu du projet
Dimension stratégique du projet - Démonstration de l'adéquation avec les objectifs facultaires et institutionnels
Engagement de la direction de l'unité - Description détaillée de la contribution financière et en ressources humaines de l'unité
Description de la thématique
Description du but et aperçu des objectifs généraux
Équipe de réalisation
Modèle économique
Potentiel d'intégration dans l'offre de formation
Session prévue pour la première diffusion du MOOC

Le tableau suivant présente des exemples de modèles économiques qui pourraient être mis en place afin de générer des revenus.

Modèles économiques	Précisions
Attestation de réussite	Les participants ayant complété le MOOC et obtenu la note de passage aux évaluations pourront, s'ils le souhaitent, commander et recevoir une attestation de réussite ¹⁷ émise par l'Université Laval moyennant un faible coût.
UEC ou reconnaissance officielle par un ordre professionnel	Le MOOC est reconnu, pour les clientèles ciblées, comme étant une formation officielle contribuant à l'obtention d'unités ou de crédits de formation continue. Des frais sont exigés pour l'obtention de l'attestation.
Certifications et examens sous surveillance	La réussite du MOOC est exigée pour obtenir une certification officielle. Afin de valider l'identité du participant, les évaluations se déroulent sous surveillance, soit dans un centre d'examens, soit en utilisant des moyens technologiques permettant de vérifier l'identité du participant. Des frais sont exigés.
Donateurs ou partenaires financiers	Des donateurs ou des partenaires financiers sont impliqués afin de financer le développement du MOOC ainsi que sa diffusion.
Admission inversée ou inscription inversée	<p>Admission inversée</p> <ul style="list-style-type: none"> Le projet de MOOC peut s'appuyer sur le principe d'admission inversée : le MOOC, réalisé avec succès, représente un atout reconnu lors du dépôt d'une demande d'admission à un ou plusieurs programmes de formation. <p>Inscription inversée</p> <ul style="list-style-type: none"> Le MOOC s'inscrit dans une logique d'intégration à un cours crédité. Par exemple, un participant qui a réussi le MOOC peut par la suite s'inscrire au cours crédité associé, se voir reconnaître les modules réalisés dans le cadre du MOOC et entreprendre son cours crédité seulement à partir des modules qu'il n'a pas complétés.
Accès libre à quelques modules et accès payant pour des contenus additionnels	Alors que certains modules du MOOC sont offerts gratuitement, d'autres sont réservés à une clientèle spécifique moyennant des frais.
Fonds de recherche	Financement à partir de fonds de recherche comportant des activités de transfert de connaissances et de technologies.
Offre d'une version destinée à un groupe privé	Une version du MOOC peut être offerte à un nombre limité de participants, permettant ainsi un encadrement pédagogique plus personnalisé. Il peut s'agir d'une version ouverte à plusieurs entreprises ou encore d'une version adaptée aux employés d'une même entreprise (Small Private Online Courses [SPOC]).
Services additionnels	En lien avec les contenus abordés dans le MOOC, des services d'accompagnement personnalisés sont offerts. Par exemple, moyennant des frais, des participants à un MOOC pourraient soumettre un protocole qu'ils ont rédigé à l'équipe d'encadrement pédagogique pour qu'elle formule des rétroactions.

¹⁷ Une attestation de réussite est un document numérique personnalisé, référant à un site validant son authenticité, qui confirme l'inscription et la réussite du MOOC.

Vous trouverez ci-dessous différents parcours pouvant être proposés pour un même MOOC, dont l'intégration dans l'offre de formation.

Exemple A

Cheminement de base :

Le participant accède librement au site du MOOC, utilise le matériel didactique et effectue les évaluations en ligne.



Exemple B

Obtention d'une attestation de réussite :

Le participant ayant complété la formation et obtenu la note de passage aux évaluations obtient, s'il en fait la commande, une attestation de réussite émise par l'Université Laval. Dans certains cas, cette attestation peut être reconnue par un ordre professionnel ou confirmer l'obtention d'unités d'éducation continue (UEC).



* Frais d'attestation.

Exemple C

Reconnaissance du MOOC à l'intérieur d'un cours ou d'un programme crédité :

Le participant ayant complété la formation et obtenu la note de passage aux évaluations peut se faire reconnaître le MOOC à l'intérieur d'un cours ou d'un programme crédité. À titre d'exemple, un MOOC pourrait être constitué à partir des 7 premiers modules d'un cours existant. À la suite de la réussite du MOOC, le participant pourrait s'inscrire au cours crédité en question et ainsi obtenir l'accès aux autres modules du cours. À la réussite de ces derniers modules, le participant pourrait obtenir des crédits universitaires.

